

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaients présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

Etaients absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/21

Objet : Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune a adhéré à une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) afin de permettre à ce dernier de passer les marchés adéquats pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés. Ce marché « Electricité 2 et Electricité bleu » se termine au 31 décembre 2021. Il sera renouvelé par le marché « Electricité 3 » d'une durée de trois ans, dont la fourniture démarrera au 1er janvier 2022.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de continuer à bénéficier des prestations du marché cité en objet,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition du marché de fournitures, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP portant sur le marché « Electricité 3 »,

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28 AVR. 2021

ID : 031-213105612-20210414-D_2021_21-DE

- De l'autoriser à signer ladite convention, jointe en annexe, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette dernière.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'approuver la convention de mise à disposition du marché de fournitures, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP portant sur le marché « Electricité 3 »,
- D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette dernière.

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le 28 AVR. 2021
- Affiché le 28 AVR. 2021